

## **Appel à candidatures d'experts pour la constitution ou d'un groupe de travail (GT)**

---

### **GT : « échantillonnage salmonelles élevages poudeuses »**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

#### **■ Contexte**

Depuis deux ans, la situation sanitaire des élevages de poules poudeuses vis-à-vis des salmonelles zoonotiques s'est dégradée. Pour l'année 2020, la prévalence des troupeaux de poules poudeuses infectées par un sérotype *Salmonella* réglementé est de 2,56 % et a dépassé l'objectif communautaire de 2 % établi par la Commission européenne. Cette situation a perduré en 2021 avec une prévalence de 2,34 %. Pour remédier à cette situation, des travaux ont été engagés avec l'ensemble des représentants de la filière avicole pour identifier les évolutions nécessaires au renforcement du plan de lutte. De ces travaux ressort un consensus fort sur la nécessité de faire évoluer différents points du plan de lutte, à savoir les modalités de dépistage dans les élevages de poules poudeuses. En effet, la réglementation relative à la surveillance et à la lutte contre les infections à *Salmonella* dans les troupeaux de l'espèce *Gallus gallus* prévoit, dans les élevages de poudeuses, un dépistage des salmonelles réglementées par l'exploitant (contrôle obligatoire) toutes les 15 semaines, avec un premier dépistage dans les 4 semaines suivant l'arrivée des volailles (et au plus tard lorsque les animaux sont âgés de 24 semaines).

Le dépistage est réalisé à partir de prélèvements de type fientes, auxquels peuvent se rajouter des prélèvements de surface. Or, la pertinence des prélèvements par chiffonnettes de surface réalisées dans le bâtiment est régulièrement remise en cause par une partie de la profession avicole, au motif que ces prélèvements ne reflèteraient pas l'état sanitaire du troupeau.

Dans ce contexte, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) a saisi l'Anses afin de répondre aux questions suivantes :

- « 1- Les prélèvements d'environnement par chiffonnettes pour les troupeaux de plus de 1 000 poules poudeuses en fonction du mode d'élevage permettent-ils de mettre en évidence la contamination du troupeau par une salmonelle ?
- 2- La sensibilité du dépistage peut-elle être maintenue en supprimant les prélèvements d'environnement par chiffonnettes pour les troupeaux de plus de 1 000 poules poudeuses en fonction du mode d'élevage ?
- 3- Et si oui, définir en modifiant les fréquences de prélèvements et le nombre d'échantillons à prélever, un protocole de prélèvement basé uniquement sur des prélèvements de fientes permettant de garantir la même sensibilité du dépistage mis en place.
- 4- Si les prélèvements par chiffonnettes doivent être maintenus, quelles sont les surfaces qui doivent être échantillonnées afin de garantir un niveau de détection équivalent entre les élevages ? »

## ■ Rôle et missions

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) qui est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Le GT « échantillonnage salmonelles poules pondeuses » agira en tant que GT rattaché au CES SABA (CES pilote). À l'issue des travaux, le rapport du GT « échantillonnage salmonelles pondeuses » sera soumis au CES SABA pour validation finale, avant rédaction de l'avis de l'Anses. Le CES « Risques biologiques dans les aliments (BIORISK) » sera tenu informé des travaux.

## Composition et fonctionnement

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant notamment des compétences dans les domaines suivants (voir fiche « Compétences recherchées ») :

- Microbiologie
- Salmonelloses aviaires
- Elevage des poules pondeuses
- Techniques de prélèvements
- Analyse de données
- Surveillance épidémiologique
- Règlementation des maladies animales
- Modélisation
- Zoonoses bactériennes

Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT débuteront en septembre / octobre 2023, pour une durée de 15 mois. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines.

Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.